

Gifle à Macron : l'inculpé fait appel



Article rédigé par *fdesouche.com*, le 22 juin 2021

Source [*fdesouche.com*] Damien Tarel, condamné en première instance à 18 mois de prison dont 4 mois ferme, en comparution immédiate, pour avoir giflé le président de la République, a décidé de faire appel d'une partie de sa condamnation, a appris franceinfo lundi 21 juin auprès du parquet de la Drôme. Son appel ne concerne pas la peine de prison.

Damien Tarel conteste en effet les interdictions qui lui sont imposées. Il demande à la justice de se prononcer à nouveau sur l'interdiction définitive d'exercer des fonctions publiques, celle de détenir une arme pendant cinq ans ou encore l'interdiction des droits civiques civils et familiaux pour trois ans. Le parquet de la Drôme a donc fait un appel incident sur les mêmes éléments, pour répliquer à l'action entreprise par Damien Tarel. Le jeune homme de 28 ans, habitant à Saint-Vallier sera donc rejugé dans les semaines à venir à Grenoble devant la Cour d'appel.

[FranceInfo](#)